

MODALITÉS DE RÉSERVATION

POUR LES LOCATIONS, LA TOTALITÉ DU SÉJOUR EST PAYABLE AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE D'ARRIVÉE, uniquement pour les règlements par chèque (aucun rappel ne vous sera adressé). Pour le camping le solde du séjour est à régler la veille du départ du camping. Vous devez joindre à ce formulaire de réservation complété, un acompte d'un montant égal à 25% du montant du séjour + 15€ euros de frais de dossier + l'assurance annulation (facultative) soit :

Montant du séjour :	€ x 25% :	Solde restant dû :	€
Supplément chien (locations) :	+	Taxe de séjour :	€
Frais de dossier :	+ 15€	Total :	€
Assurance annulation :	+		€
Forfait nettoyage (oui - non)	+		€
Total de l'acompte versé :	-		€

Par chèque (à l'ordre de Camping de la Torche)

Chèques-vacances / Mandat postal / Virement bancaire

Carte bancaire : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Date d'expiration: _ _ / _ _

3 derniers n^{os} au verso de la carte : _ _ _

La confirmation de votre réservation vous sera adressée par courrier.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (ci-dessous) et déclare m'y conformer.

Fait à, le (Mention «lu et approuvé» à inscrire et signature).

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1). La location est faite à titre strictement personnel : pas de sous-location sans l'accord du camping. La location n'est valable qu'après confirmation de notre part : en cas de déclaration inexacte, le présent contrat sera résilié de plein droit, sans possibilité de rétrocession de l'acompte versé.
- 2). La location ne devient effective qu'après notre accord et qu'après réception de l'acompte (soit 25% du prix total du séjour et du solde du séjour, les frais de dossier (15€ euros) et éventuellement l'assurance annulation si vous l'avez prise (15 € par séjour pour un emplacement camping, 25€ par semaine pour une location).
- 3). Si un retard survenait, nous devrions en être avertis immédiatement. Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit sauf impossibilité. Sinon, la non-présentation le jour de votre arrivée est considérée comme une annulation du contrat: votre location est alors considérée comme disponible dès le lendemain 8 h et le paiement intégral des prestations demeure exigible.
- 4). En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir:
 - Les frais de dossier et d'assurance annulation (quel qu'en soit le motif).
 - À titre d'indemnité de rupture du contrat : - un montant égal à 25% du coût intégral du séjour.
 - Un montant égal à la totalité du séjour, si vous annulez moins de 15 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.
 - Une assurance annulation vous est proposée, facultative mais conseillée. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée sur envoi par courrier (recommandé avec accusé de réception) d'un justificatif officiel (certificat médical, attestation de l'employeur...). Si votre annulation intervient moins de 15 jours avant la date d'arrivée, aucun remboursement ne pourra être exigé (sauf cas grave étudié par la direction).
- 5). Le montant du séjour est intégralement payable au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
- 6). Pour toutes modifications des dates de séjours, il ne pourra être garanti le même emplacement. De même, la Direction se réserve le droit de pouvoir octroyer un autre emplacement que celui choisi lors de la réservation si cela était indispensable au cours de la saison.
- 7). Durant votre séjour, vous êtes tenus ainsi que vos éventuels visiteurs, de respecter le règlement intérieur du Camping de la Torche (affiché à l'accueil). Les tribunaux de Quimper seront seuls compétents en cas de litige.
- 8). Le camping de la Torche est assuré pour satisfaire aux conditions requises par la loi française. Les propriétaires ne sont pas responsables en cas de vol, dégradations (sur le camping ou son parking extérieur) commis sur les biens des vacanciers ou visiteurs du camping.
- 9). Les personnes mineures qui souhaiteraient séjourner au camping devront obligatoirement, lors de leur séjour, être accompagnées d'un de leurs deux parents responsables (aucune autorisation parentale n'étant acceptée).

ADDITIF HEBERGEMENT LOCATIF

- 10). Une caution de 250 € ou de 270 € sera demandée à votre arrivée : elle vous sera retournée par courrier sous huitaine après vérification de l'inventaire et l'état des lieux de la location qui doit être laissée propre et rangée comme à l'arrivée. À votre départ, le nettoyage de votre location peut être assuré par nos soins pour le prix de 50 € (location 1 et 2 chambres), 70 € (location 3 chambres).
- 11). Vous devez vous assurer contre les risques de vols, d'incendie et dégâts des eaux, tant pour vos risques locatifs et le mobilier que pour le recours des voisins. L'assurance de votre maison ou de votre appartement doit être valable pour votre résidence de vacances.
- 12). Chaque hébergement comporte un nombre maximum de personnes, défini lors de la réservation : un total de locataire supérieur à celui indiqué sur le contrat de réservation n'étant pas accepté au cours de votre séjour : la location d'un emplacement supplémentaire sera imposée.
- 13). Les locations sont entièrement équipées, seuls les draps et le linge de maison ne sont pas fournis. Les draps étant obligatoires, vous pouvez les louer sur place 12€ et 15€ la parure) :